

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

• 57. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 85 - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

L'association France Victimes 85, créée en 1985, est une association habilitée par le Ministère de la Justice pour remplir une mission d'aide aux victimes. Elle intervient sur l'ensemble du département de la Vendée, conformément à une convention signée avec le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de La Roche-sur-Yon.



Les missions de l'association France Victimes 85 sont de :

- participer à la reconnaissance sociale et à la reconstruction de l'identité sociale et psychologique des personnes victimes,
- aider à réduire les sentiments d'isolement, d'abandon et d'insécurité des personnes victimes,
- concourir à l'apaisement des conflits et à la prévention des répétitions des actes.

L'équipe de France Victimes 85 est composée d'intervenants salariés et bénévoles : accueillants, juristes et psychologues.

Elle accueille et accompagne gratuitement toute personne ayant été victime de violences morales, physiques, sexuelles ou encore routières.

Les intervenants apportent un soutien psychologique, une information sur les droits, une aide à la réalisation des démarches et un relais vers toute aide complémentaire.

L'association France Victimes 85 est partenaire du Pays des Herbiers en sa qualité de signataire du Contrat Local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles (28 juin 2022), dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Pour soutenir le travail de France Victimes 85 sur le territoire du Pays des Herbiers, il est proposé de lui attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Montant	Imputation
France Victimes 85	500,00 €	4212 - 65748

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse / Culture du 7 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider le versement d'une subvention de 500 € à l'association France Victimes 85,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à procéder au mandatement correspondant,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal 2023 compte 4212 - 65748.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

05 JUIL. 2023

Publié électroniquement le :

05 JUIL. 2023

